

S.A. MOLENAT HOLDING

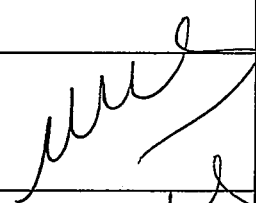
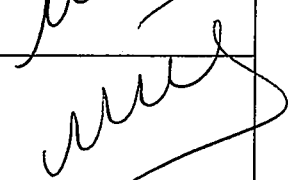
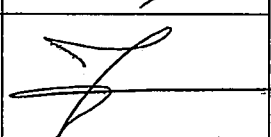
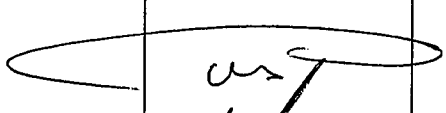
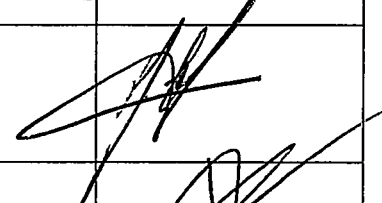
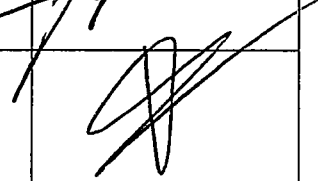
Société Anonyme

Au capital de 629 610 euros

**Siège social : 19 Site Industriel
Centre Ville
12300 DECAZEVILLE**

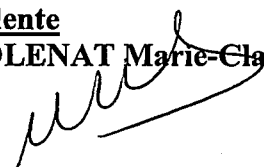
R.C.S. RODEZ B 414 608 414

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2009

ASSOCIES Nom - Prénom - Adresse	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Madame MOLENAT Marie-Claude La Combe 12300 FLAGNAC	3 000	3 000		
Madame MOLENAT Marie-Claude La Combe 12300 FLAGNAC Usufruitière	6 794	6 794		
Madame MOLENAT Pascale Peyrebrune 12300 FIRMI	8 750	8 750		
Monsieur MOLENAT Philippe Peyrebrune 12300 FIRMI	21 974	21 974		
Monsieur MOLENAT Philippe Peyrebrune 12300 FIRMI Nu-propriétaire	6 794	6 794		
Monsieur François GRES Vieux Four 12850 ONET LE CHÂTEAU VILLAGE	1	1		
Monsieur MARLET André 48 Rue Henri Camviel 12340 BOZOULS	1	1		
Monsieur ALBOUY Laurent Fijaguet 12330 VALADY	100	100		

Le président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que sept associés sont présents ou représentés, totalisant 40 620 parts sociales ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 40 620 voix.

La Présidente
Mme MOLENAT Marie-Claude



MOLENAT HOLDING
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 629 610 euros
Siège social : 19 Site Industriel du Centre
12300 DECAZEVILLE

RCS RODEZ B 414 608 414

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, et le 1^{er} septembre 2009, à quatorze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés (et les formulaires de vote par correspondance).

M. GOYON Georges, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est excusé.

Mme MOLENAT Marie-Claude préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance.

Mr MOLENAT Philippe et Mme MOLENAT Pascale, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mr MARLET André est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 40 620 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- le rapport du Directoire
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- les statuts de la société

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

r m PM An la  

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de deux membre au Conseil de surveillance
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner

La Présidente donne lecture du rapport du Directoire

Puis, La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mme MOLENAT Pascale de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la société en date du 1^{er} juillet 2009 et nomme Monsieur André MARLET, demeurant 48 rue Henri Camviel 12340 BOZOULS à compter du 1^{er} septembre 2009 pour la durée du mandat restant à courir.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fait part du Décès de son Président, Monsieur MOLENAT Pierre, survenu prématurément le 5 août dernier. L'assemblée Générale rend hommage à l'œuvre accompli par Monsieur MOLENAT Pierre toute au long de sa carrière pour mener une entreprise artisanale au groupe industriel que nous connaissons aujourd'hui.

Suite à cette disparition, nous vous proposons de nommer Monsieur GRES François, demeurant au Vieux Four 12850 ONET LE CHATEAU, membre du conseil de surveillance de la société pour la durée du mandat restant à courir.

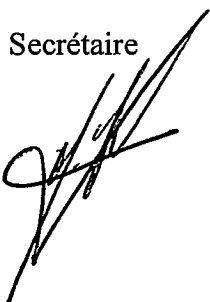
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

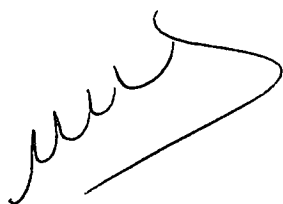
Mr MARLET André

Secrétaire



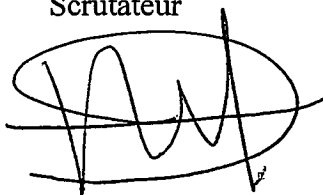
Mme MOLENAT Marie-Claude

Vice présidente



Mr MOLENAT Philippe

Scrutateur



Mme MOLENAT Pascale

Scrutateur

